



# CHU COMMUNIQUÉ Poitiers DE PRESSE

Poitiers, le 19 octobre 2022

## Sécur de la santé – Protocole d'accord local sur les organisations et les environnements de travail

La direction du CHU de Poitiers et les organisations syndicales, CNI, CFDT et CFTC, ont signé un accord majoritaire le 29 juin 2022, visant à sécuriser les organisations et les environnements de travail. Suite aux fusions qu'il a connues depuis dix ans, le CHU de Poitiers est désormais le seul établissement public de médecine-chirurgie-obstétrique sur le département de la Vienne. Il assure la prise en charge des patients sur cinq sites, en veillant à la singularité de chacun d'eux et en tendant à une gestion homogène des carrières des agents. En effet, l'égalité de traitement de nos professionnels, quel que soit leur lieu d'exercice, constitue un objectif essentiel. La fidélisation des équipes, grâce à une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, et l'attractivité du CHU de Poitiers, ont constitué l'horizon de ce travail engagé en novembre 2021 par la direction et les partenaires sociaux.

### Création de postes

- **48 postes sont créés en 2022 et 2023** avec le financement de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine d'un montant de 2,235 millions d'euros au titre du Sécur de la santé, parmi lesquels :
  - **14 postes** de suppléance en 2022 et **13 postes** en 2023, pour faire face aux remplacements signalés moins de 5 jours avant un arrêt
  - **5 postes** d'infirmiers en pratique avancée en 2022 et **5 postes** en 2023
  - **1 poste** de psychologue du travail
  - **1 poste** de préventeur
  - **1 poste** d'ergonome

### Résorption de l'emploi précaire

- **2,487 millions d'euros** sont consacrés à ce dispositif, dont 1,890 million d'euros de financement de l'Agence régionale de santé au titre du Sécur de la santé. Parmi les mesures, des mises en stage en 2022 sont décidées en vue d'une titularisation pour :
  - **195 infirmiers** recrutés jusqu'au 31 décembre 2020
  - **157 aides-soignants** recrutés jusqu'au 31 décembre 2019
  - **37 adjoints administratifs** recrutés jusqu'au 31 décembre 2018
  - **22 techniciens de laboratoire** recrutés jusqu'au 31 décembre 2020
  - **6 sages-femmes** recrutées jusqu'au 31 décembre 2020

Une expérimentation de mise en stage dès le recrutement, est aussi mise en place pour les infirmiers en gériatrie (médecine, Ehpad, USLD et SSR) et en blocs opératoires. La proposition est faite également aux infirmiers déjà en poste dans ces secteurs. En contrepartie, un engagement de service de deux ans est exigé dans ces mêmes secteurs. En 2023, ces mesures seront reconduites. De plus, un financement de 300 000 euros permettra notamment :

- la mise en stage de tous les adjoints administratifs recrutés jusqu'au 31 décembre 2019
- la création de 10 postes en lieu et place des contrats d'insertion PEC (parcours emploi compétence).

### Valorisation de l'engagement collectif

Parmi les mesures qu'il a instaurées, le Ségur de la Santé comprend la valorisation de l'engagement collectif, qui se traduit par la création d'une prime. Il s'agit de renforcer la cohésion professionnelle, de mobiliser le personnel sur ces projets collectifs et de valoriser financièrement l'engagement dans ces démarches. Un **financement de 1,574 million** d'euros de l'Agence régionale de santé permet d'accompagner des projets répondant à :

- la qualité et la sécurité des soins
- la qualité de vie au travail
- la transition écologique

Un premier appel à projets a été conduit en 2022. Il a permis à 19 équipes de présenter un projet, à 15 d'entre elles d'être retenues et à 167 personnes, grâce à leur implication pour faire évoluer des organisations, des méthodes, des modes de communication, de prétendre à une prime individuelle de 300 euros. Cette prime individuelle de 300 euros sera versée lorsque le projet aura été conduit et les résultats atteints.

Un nouvel appel à projet sera conduit en 2022, puis un autre en 2023.

### Temps de travail

**Forfait heures supplémentaires** : durant 6 mois, l'expérimentation d'un forfait d'heures supplémentaires est proposée sur demande individuelle des infirmiers et des aides-soignants. Un financement de 686 715 euros de l'Agence régionale de santé est affecté à cette mesure qui vise à répondre à l'absentéisme de dernière minute le samedi et le dimanche, ainsi que les nuits en semaine et le week-end. La mesure concerne tous les sites. Toutes les modalités sont précisées sur le portail intranet de l'établissement

**Politique de suppléance** : une équipe de suppléance est mise en œuvre dès 2022 avec la création de 14 postes, puis la création de 13 postes en 2023 pour la création d'une seconde équipe. Une charte de fonctionnement précisera les modalités.

**Un comité de suivi de cet accord majoritaire veillera au bon usage des financements et, le cas échéant, décidera de la réaffectation des crédits non utilisés.**



Stéphan Maret, directeur / Paola Da Cunha, Hélène Delafond, Gracienne Guéan chargées de communication

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MÉCÉNAT**

AGORA direction - 2 rue de la Milétrie - CS 90577 - 86021 Poitiers Cedex

Téléphone 05 49 44 47 47 - communication@chu-poitiers.fr